

Les femmes et la Société des Nations : une délégalion d'organisations féminines auprès du Conseil de la S.d.N.

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: Article

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **24 (1936)**

Heft 468

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262177>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Savez-vous bien...

que l'abonnement au Mouvement Féministe ne revient pas même à 42 centimes par mois — le prix de deux courses en tram, tarif minimum, à Genève ou à Lausanne?...

Voulez-vous songer à ce chiffre lorsque, en ce début d'année, vous étudiez les économies à réaliser sur votre budget? et voulez-vous vous demander si, pour une somme aussi minime, vous ne continuerez pas votre appui à un journal qui défend vos intérêts, lutte pour votre idéal, et, s'efforçant de vous renseigner sur ce que font les femmes chez nous en Suisse, comme à travers le vaste monde, contribue à vous faire sentir le bienfait de la solidarité qui nous unit toutes?...

tuelles et mathématiques; littérature, philosophie, éducation; médecine, droit, sciences et économie politique; arts appliqués.

Le gouvernement de Baroda (Indes) vient de créer des internats primaires où l'enseignement et la pension sont gratuits à l'intention des enfants — garçons et filles — de diverses tribus habitant les forêts peu peuplées. Ces internats possèdent des fermes modèles, on y enseigne le tissage, la menuiserie et le métier de tailleur.

Le président de la République de l'Equateur a inauguré récemment la première école secondaire de l'Equateur uniquement destinée aux jeunes filles. Cette inauguration sera suivie de l'ouverture prochaine de 2 gymnases féminins à Guayaquil et à Ambato.

Dans le chapitre consacré à l'éducation pour la paix et la collaboration internationale, on relève que les associations scandinaves « Norden » ont fait un travail très important pour la révision des manuels d'histoire dans les 5 pays du Nord (Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède). Elles estiment (avec combien de raison!) que les renseignements concernant l'histoire des autres pays doivent correspondre aux résultats actuels des recherches historiques; et que les événements doivent être présentés dans tous les pays de la même façon, car il est indispensable d'être objectif dans tout exposé historique.

On trouve aussi, dans ce chapitre, une énumération intéressante des efforts tentés un peu partout en vue de rapprocher la jeunesse de tous les pays du monde, afin de créer si possible des liens internationaux solides, générateurs d'une mentalité nouvelle et d'un esprit plus sain.

L.-H. P.



Les Femmes et la Société des Nations

Une délégation d'organisations féminines auprès du Conseil de la S. d. N.

Une délégation composée de représentantes de diverses nationalités appartenant aux organisations suivantes: Union Féminine pour la Paix et la S. d. N., Ligue Internationale des Femmes



Glané dans la presse...

Les assistantes de police parisiennes

A l'occasion de la décision du Conseil Municipal de Paris, que nous signalons plus haut, nous sommes certaines d'intéresser nos lectrices en reproduisant ci-après une interview qu'un rédacteur de Paris-Soir, M. G. Sinclair, avait été demander aux deux premières assistantes de police, sur les expériences de leur premier mois d'activité:

...Police, à la vérité, c'est peut-être beaucoup dire, car notre bataillon français se réduit à deux unités: M^{lles} Minvert et Rolland, dont l'uniforme bleu, le feutre, les gants de gros cuir et l'insigne aux armes de la Ville suscitent, dès le premier jour de leurs fonctions, mille commentaires souriants. Modestes, elles ont traversé la gloire des acclamations dans la cour de la Préfecture, des photos en première page des journaux et des actualités au cinéma comme une épreuve préliminaire à leur apostolat parisien. Mais à peine étaient-elles libérées de la curiosité publique qu'elles se jetaient avec cou-

pour la Paix et la Liberté, Comité Mondial des Femmes, Ligue des Mères et des Educatrices pour la Paix, a été reçue la dernière quinzaine de décembre par M. Ruiz Guinazu, président du Conseil de la S. d. N.

Au nom de leurs organisations respectives, les déléguées ont affirmé leur ardent désir de voir cesser le plus rapidement possible les hostilités entre l'Italie et l'Ethiopie; mais désireuses de voir assurée une paix permanente à tous les foyers, elles ont adjuré les membres du Conseil de soutenir uniquement des conditions de paix basées sur la justice et non des projets qui créeraient un précédent susceptible d'encourager les agressions futures et de ruiner irrémédiablement dans l'esprit des peuples l'autorité de la S. d. N.

La tutelle dans le Canton de Vaud

M^{lle} Suzy Tapernoux a étudié, pour le travail de diplôme qu'elle a présenté à l'Ecole sociale de Zurich, la question de la tutelle dans le canton de Vaud. Il ne s'agit pas là d'une simple étude documentaire. M^{lle} Tapernoux formule des critiques et laisse entrevoir des réformes. Elle le dit, du reste, expressément au début de son travail, son but est de collaborer « au mouvement d'opinion qui vise à la réforme de l'organisation tutélaire dans le canton de Vaud », soit à l'institution de la tutelle officielle. Aussi bien M^{lle} Tapernoux fait-elle un tableau assez sombre de la situation. C'est presque un réquisitoire contre les tuteurs qu'elle présente!

Le canton de Vaud fait partie, avec Fribourg, Genève et Neuchâtel, des seuls cantons qui, en Suisse, ont une organisation tutélaire exclusivement judiciaire. Alors qu'en général en Suisse allemande, ce sont les Municipalités qui fonctionnent comme Autorités tutélares, chez nous, ce sont les Justices de Paix qui sont chargées de ces fonctions.

Les tuteurs sont donc nommés par la Justice de Paix et choisis parmi tous les citoyens et citoyennes. Les hommes, à part quelques exceptions, sont obligés d'accepter une tutelle, les femmes peuvent être nommées tutrices, mais ne sont pas forcées d'accepter cette charge.

Le choix du tuteur par l'Autorité tutélaire est beaucoup une affaire de hasard, surtout en ville, dit M^{lle} Tapernoux. L'idéal serait que le tuteur devint « un appui personnel et un conseiller pour le pupille ». Mais « ces cas » sont rares, trop rares seulement. Cela se comprend, du reste, car le tuteur n'est pas rémunéré (sauf si le pupille possède plus de fr. 50.000.—) et la tutelle n'apporte au tuteur désintéressé « que des frais et souvent une perte de temps considérable ».

Il s'est donc créé toute une série d'institutions, privées ou publiques, destinées à aider ou même à remplacer en fait les tuteurs. En ce qui concerne les mineurs, on trouve l'Institution cantonale en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée, administrée par le Service de l'Enfance, pour les orphelins pauvres et les enfants dont les parents ont été déchus de la puissance paternelle, l'as-

1 Par Suzy Tapernoux. Travail de diplôme de l'Ecole Sociale de Zurich.

rage, avec délices, sur leur domaine citadin. On les vit à la Bastille comme à Montmartre, à l'Opéra comme à la cité Jeanne-d'Arc. Infatigables, à travers pluies et bourrasques, elles ont poursuivi leur œuvre. Mais quelle œuvre? Qu'ont-elles fait? Nous sommes allés à leur permanence, au bureau de la défense passive de la Préfecture. en toute simplicité, le leur demander.

— Mesdames les assistantes de police, quelle fut votre vie ce mois-ci?

Jouant, sur la table chargée de papiers, avec un échantillon bleu — serait-ce pour un nouvel uniforme? — M^{lle} Minvert, qui est grande, décidée et charmante, commença son histoire:

— Ce mois-ci, nous l'avons consacré à la reconnaissance de notre domaine. Et puis, nous nous sommes montrées. C'était là, pour débiter, l'essentiel.

« Suivez-vous bien par la pensée. Pour faire œuvre utile, que voulez-vous que tentent deux femmes, même avec les pouvoirs et l'initiative étendus que nous a laissés notre chef, M. Guichard, si elles restent isolées, inconnues? Le premier jour de notre entrée en fonctions, nous avons donc fait nos visites aux commissaires d'arrondissement. Nous nous sommes présentées et mises à leur disposition pour tous les cas concernant la femme et l'enfant. Et je vous assure qu'il n'en est pas un qui n'ait pas compris à quel point il pouvait compter sur nous.

« Puis, nous avons été voir les Oeuvres. Parce qu'ici, nous n'avons pas de pécule, pas de pension, sinon l'Assistance, pour nos petits protégés. Alors, nous nous sommes entendues avec les organisations privées.

« C'est seulement ce travail préliminaire ac-

La Conférence de Calcutta du Conseil International des Femmes

Afin de mieux assurer le contact avec le mouvement féministe d'Orient, comme l'a fait en 1935 l'Alliance Internationale pour le Suffrage, soit par son Congrès d'Istanbul, soit par le voyage de sa présidente aux Indes, le Conseil International des Femmes organise, pour la fin de janvier 1936, une Conférence à Calcutta. A l'ordre du jour de cette réunion, dont le Conseil National des Femmes des Indes a pris la direction, seront discutées les questions suivantes, qui, si elles ne sont pas très neuves, préoccupent les femmes de tous les pays: La paix et la

sistance sociale de justice, la Solidarité, le Secrétariat vaudois de l'enfance pour les enfants illégitimes, le Secrétariat pour la protection des mineurs pour les enfants difficiles, l'assistante de police, les Amies de la jeune fille, le Service féminin pour les jeunes filles en danger moral, enfin les inspectrices des enfants placés, qui sont chargées de visiter tous les enfants placés hors de leur milieu familial. Dans bien des cas, « le tuteur ne fait que signer les décisions prises ».

Cependant, dans ce noir tableau, relevons que quelques tuteurs ont apporté du dévouement à leur tâche: en 1933 on retrouve 22 fois, dans les procès-verbaux de l'Autorité tutélaire, une mention en faveur du tuteur (sur environ 600 tutelles existantes). D'autre part, sur 29 tutelles créées à Lausanne en 1923 et qui durent plus de 10 ans, dans trois cas, le tuteur s'est chargé entièrement de l'entretien du pupille, et dans un quatrième cas, il y même adoption. Voilà tout de même 4 enfants qui ont retrouvé une famille! Nous regrettons que M^{lle} Tapernoux n'est pas approfondi ces 4 cas, afin de nous dire si, avec la tutelle officielle, ils se seraient tout de même présentés.

C'est surtout pour la tutelle des majeurs qu'un tuteur professionnel spécialisé et expérimenté serait utile. Le « dispensaire antialcoolique » s'occupe maintenant des buveurs, et l'agent de la « Société de patronage en faveur des détenus libérés » est nommé tuteur des détenus sans domicile connu, entrant à Bochuz. Mais pour les malades mentaux, les faibles d'esprit, les sociaux, un tuteur officiel serait particulièrement désirable.

Comme conclusion, M^{lle} Tapernoux constate que les œuvres privées, nombreuses, tendent à corriger et compléter la tutelle qui est entièrement entre les mains de non spécialistes « qualifiés ou non ». D'un autre côté, la loi sur la prévoyance sociale et l'assistance publique — qui va être soumise au vote du peuple prochainement — apportera une amélioration sensible. Elle permettra aussi aux femmes de collaborer plus efficacement à l'assistance et à la tutelle. Cependant, il manquera toujours un centre de coordination qui stimulerait et coordonnerait le travail intense fourni par tant d'œuvres privées. Aussi M^{lle} Tapernoux préconise-t-elle la création d'un Office central de jeunesse, semblable aux Jugendämter de Zurich et de Berne.

Antoinette QUINCE, av.

complé, et quelques tournées du nord au sud de Paris, pour habituer les Parisiens à nous connaître, que nous avons commencé notre travail effectif.

M^{lle} Minvert s'interrompt pour consulter du regard M^{lle} Rolland, et parvenues à ce chapitre, toutes deux parurent embarrassées.

— Quoi? Le peu de matière?

Elles se ricanèrent ensemble:

— Ah! non, Dites plutôt que nous ne savons par où commencer. C'est bien simple, nous sommes allées partout où se trouvaient des enfants. Et pêle-mêle, elles racontèrent.

— Vous savez, aux terrasses des cafés, ces enfants tristes qui mendient dans les quartiers riches. Nous nous sommes approchées d'eux, nous les avons pris par la main, et ils nous ont conduites à l'homme qui, dans la rue voisine, attendait l'argent. Tous au poste. Là, on découvre que l'enfant est loué, abandonné, qu'il ne fréquente pas l'école. C'est un petit qu'on va sauver...

« Et ces petites filles vendant des fleurs dans les métros... Un jour, terrorisées, elles nous virent apparaître. C'était à la station Opéra. Le bruit de notre arrivée se répandit comme une traînée de poudre, et les enfants nous promirent de ne plus recommencer. Elles s'en furent vendre... à Saint-Lazare sans doute. Mais à notre prochaine tournée, nous sévirons maintenant.

« Où l'on nous a demandé du secours, c'est dans les gares. L'œuvre des gares n'a pas de permanence. Et certaines directrices de lycées nous ont signalé la salle des Pas-Perdus et quelques wagons de banlieue comme d'étranges ren-

S. d. N., les disqualifications légales des femmes, la lutte contre la traite des femmes et des enfants, le cinématographe, la radio, diffusion, les femmes et la presse, ainsi que divers problèmes d'éducation.

Vu la distance et le coût de ce voyage, les membres européens qui pourront participer à cette Conférence ne seront malheureusement pas nombreux, et Lady Aberdeen, la présidente, a dû, à son grand regret, se ranger à l'interdiction formelle de son médecin. D'autre part, deux de nos compatriotes sont en route: M^{lle} Zellweger (Bâle), secrétaire du procès-verbal du Comité du C. I. F., et M^{lle} le Dr. Renée Girod, représentante du C. I. F. à Genève. Nous leur souhaitons cordialement à toutes deux un excellent et intéressant voyage, et nous nous réjouissons déjà d'entendre leurs récits au retour, promettant, bien entendu, à nos lectrices de les en faire profiter.

En Pologne: Notes et croquis

III. La « Maison du Soleil »

(Suite de la 1^{re} page.)

Vu les difficultés financières, on l'a faite m. deste, sans rien construire de nouveau, mais en retapant une vieille petite maison de campagne. On l'a repeinte en jaune extérieurement et intérieurement pour qu'elle fût aussi claire et gaie que possible, les jours où le soleil ne brille pas. On l'a meublée simplement, mais avec goût, et des élèves de l'Ecole des Beaux-Arts en ont inventé la décoration intérieure. D'autre part, sur 29 tutelles créées à Lausanne en 1923 et qui durent plus de 10 ans, dans trois cas, le tuteur s'est chargé entièrement de l'entretien du pupille, et dans un quatrième cas, il y même adoption. Voilà tout de même 4 enfants qui ont retrouvé une famille! Nous regrettons que M^{lle} Tapernoux n'est pas approfondi ces 4 cas, afin de nous dire si, avec la tutelle officielle, ils se seraient tout de même présentés.

C'est surtout pour la tutelle des majeurs qu'un tuteur professionnel spécialisé et expérimenté serait utile. Le « dispensaire antialcoolique » s'occupe maintenant des buveurs, et l'agent de la « Société de patronage en faveur des détenus libérés » est nommé tuteur des détenus sans domicile connu, entrant à Bochuz. Mais pour les malades mentaux, les faibles d'esprit, les sociaux, un tuteur officiel serait particulièrement désirable.

Comme conclusion, M^{lle} Tapernoux constate que les œuvres privées, nombreuses, tendent à corriger et compléter la tutelle qui est entièrement entre les mains de non spécialistes « qualifiés ou non ». D'un autre côté, la loi sur la prévoyance sociale et l'assistance publique — qui va être soumise au vote du peuple prochainement — apportera une amélioration sensible. Elle permettra aussi aux femmes de collaborer plus efficacement à l'assistance et à la tutelle. Cependant, il manquera toujours un centre de coordination qui stimulerait et coordonnerait le travail intense fourni par tant d'œuvres privées. Aussi M^{lle} Tapernoux préconise-t-elle la création d'un Office central de jeunesse, semblable aux Jugendämter de Zurich et de Berne.

Antoinette QUINCE, av.

dez-vous. Nous avons donc inspecté la gare Saint-Lazare. De quatre à cinq, c'étaient des rencontres sans nombre de petites filles qui racontaient sans doute à leurs parents qu'elles avaient manqué leur train, puis le second, puis le troisième... Il faudrait que nous soyons soixante et que nous allions là tous les jours...

« Et les jardins, les squares, le Bois de Boulogne, nous les avons visités aussi. On nous appelle à la porte des écoles, des lycées. Les directrices nous ont priées de surveiller leurs enfants, de les aborder même et de leur demander pourquoi elles s'attardent. Nous l'avons fait. Mais — voyez le prestige de l'uniforme — dès qu'on nous aperçoit, tout rentre dans l'ordre.

« Mais nous avons à poursuivre aussi une œuvre plus grave, et, déjà, nous avons pu la commencer. Il n'est pas une femme que ces tristes histoires d'enfants martyrs ne révolte. Eh bien, poussés par la confiance qu'inspirent sans doute notre état de femme, des gens nous ont écrit, nous ont signalé ces cas encore trop nombreux pour que le commissaire puisse agir, mais dont il faut prévenir l'aggravation. Nous sommes allées voir les enfants, les parents. Nous avons même persuadé un père de donner sa petite fille à une œuvre. Nous n'avons jamais été plus heureuses que ce jour-là.

M^{lle} Minvert et M^{lle} Rolland étaient tout animées par ce souvenir.

— En somme, dis-je, ce premier mois de travail fut à la fois fructueux et heureux?

Alors, avec un peu d'hésitation:

— Vous savez, dit M^{lle} Minvert, il faut adorer ce métier-là.